

AFRICAN UNION
الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE
UNIÃO AFRICANA

P.O. Box: 3243, Addis Ababa, Ethiopia, Tel.: (251-11) 551 38 22 Fax: (251-11) 551 93 21
Email: situationroom@africa-union.org

CONSEIL DE PAIX ET DE SÉCURITÉ
622^{ème} RÉUNION
6 SEPTEMBRE 2016
ADDIS ABÉBA, ÉTHIOPIE

PSC/PR/COMM(DCXXII)

COMMUNIQUÉ

COMMUNIQUÉ

Le Conseil de paix et de sécurité (CPS) de l'Union africaine (UA), en sa 622^{ème} réunion tenue le 6 septembre 2016, a adopté la décision qui suit sur l'examen du rapport de la Présidente de la Commission sur la Somalie:

Le Conseil,

1. **Entérine** le rapport de la Présidente de la Commission de l'Union africaine sur la Somalie et **prend note** de la communication faite par le Représentant spécial de la Présidente de la Commission et chef de la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM), Ambassadeur Francisco Caetano Madeira, sur la situation en Somalie. Le Conseil **prend également note** des déclarations faites par les représentants de l'Ethiopie, en sa qualité de président de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), du Secrétariat de l'IGAD et des Nations unies (NU);
2. **Condamne**, dans les termes les plus forts, les récentes attaques perpétrées par le groupe terroriste, Al Shabaab contre les civils dans certains lieux publics à Mogadiscio et dans les administrations régionales intérimaires, **et exprime** ses condoléances les plus sincères aux familles touchées par ces récentes attaques. Le Conseil **réaffirme** la solidarité de l'UA avec le peuple et le Gouvernement de la Somalie et son soutien au pays en vue de l'élimination d'Al Shabaab, ainsi que de la promotion de la paix, de la stabilité et de la réconciliation en Somalie;
3. **Salue** les progrès accomplis par le Gouvernement fédéral de la Somalie (FGS) dans la conduite des prochaines élections sur la base d'un processus politique unique, mais associé à des composantes électorales techniques qui devraient jeter les bases pour un suffrage universel d'ici 2020. A cet égard, le Conseil **entérine** le calendrier des élections de 2016, tel qu'annoncé par le Forum national de leadership comme suit: les élections de la Chambre haute (25 septembre); la Chambre des représentants (24 septembre); la prestation de serment des membres du Parlement (20 octobre); l'élection du Président du Parlement (25 octobre); l'élection du Président (30 octobre). Le Conseil **souligne** la nécessité de respecter ces délais et **réitère** l'engagement de l'UA et de l'AMISOM à appuyer le FGS pour un processus électoral crédible et inclusif, y compris la représentation de 30% des femmes dans le pouvoir législatif du gouvernement;
4. **Se félicite** des efforts déployés par la Commission de l'UA et de l'AMISOM en appui à la tenue des élections en Somalie. Le Conseil **note** la conduite d'une évaluation pré-électorale de l'UA à Mogadiscio en juillet 2016, qui a porté sur l'identification de la meilleure forme d'assistance technique pour appuyer les élections en Somalie. Sur la base de cette évaluation, le Conseil **demande** à la Commission de l'UA d'accélérer le déploiement d'experts techniques, ainsi que d'apporter d'autres formes d'appui pertinentes à l'AMISOM, afin d'aider et de renforcer les capacités de la Mission avant les élections;

5. **Réitère** l'importance que revêt la mise en œuvre effective des autres piliers du processus politique, tels que prévus dans la Vision 2016, et **encourage** le FGS avec l'appui de l'AMISOM, à poursuivre le processus d'établissement d'institutions démocratiques permanentes, y compris à travers l'achèvement des processus de formation de l'État et de révision de la Constitution. Le Conseil **encourage** le FGS à poursuivre ses efforts en vue de la facilitation d'un processus de réconciliation réussi entre les clans et les groupes des milices dans l'Etat de Jubba et l'Administration intérimaire Galmudug, ainsi que dans la promotion du dialogue entre Hiraan et Middle Shabelle, qui conduira à la création de l'administration régionale finale;

6. **Exprime sa satisfaction** quant aux mesures prises par la Commission et l'AMISOM en vue de la mise en œuvre effective du Concept d'opérations (CONOPs) révisé de 2016, qui a été adopté par le Conseil lors de sa 608^{ème} réunion tenue le 29 juin 2016. En particulier, le Conseil **se félicite** des efforts déployés par l'AMISOM et les Forces de sécurité nationale somaliennes (SNSF) de renouveler les opérations offensives en vue de l'élimination d'Al Shabaab tout en favorisant également la sécurité des élections. En outre, le Conseil **se félicite** des efforts déployés par le Commandant de la Force de l'AMISOM nouvellement déployé dans le renforcement d'une plus grande coordination entre les secteurs d'opérations de l'AMISOM, et **exhorte** le leadership de la Mission à ne ménager aucun effort dans le maintien et l'amélioration de la revitalisation des opérations de l'AMISOM;

7. **Souligne** l'importance que revêt le déploiement des moyens aériens afin d'appuyer les opérations de l'AMISOM. En conséquence, le Conseil **prend note** des efforts déployés par la Commission de l'UA, les Nations unies et nombre de pays contributeurs de troupes et de personnel de police à l'AMISOM, à savoir, l'Ethiopie et le Kenya dans la conduite de visites d'inspection et à travers des négociations sur la finalisation des Lettres d'attribution tripartites (LOA), ce qui facilitera le déploiement de ces moyens aériens. Le Conseil **encourage** toutes les parties prenantes à assurer que ces moyens soient finalisés et déployés, sans plus tarder, compte tenu de la phase critique des opérations en cours de l'AMISOM;

8. **Salue** les efforts déployés par l'AMISOM et ses pays contributeurs de troupes et de personnel de police en vue de faire respecter le droit international humanitaire et de promouvoir les droits de l'homme dans la conduite des opérations en Somalie. À cet égard, le Conseil **exprime sa satisfaction et son appréciation** pour les efforts entrepris récemment par la Mission, afin de déployer des équipes d'enquête en ce qui concerne les allégations de violations et pour la création d'une cour martiale en mission par la Force de défense populaire ougandaise (UPDF) pour juger certains soldats pour faute présumée. Le Conseil **demande** que la Commission de l'UA apporte son plein appui à l'AMISOM dans la définition de ces normes exemplaires, et à renforcer davantage son régime de responsabilisation;

9. **Souligne** la nécessité pour les FGS, en coordination avec les autres parties prenantes de l'AMISOM, de mettre en œuvre une stratégie sécuritaire globale en Somalie, qui visera à équilibrer efficacement la conduite des opérations militaires avec d'autres mesures sécuritaires,

tels le renforcement de l'autorité de l'État, la fourniture de services de base et la mise en œuvre des formes plus larges d'activités de stabilisation. À cet égard, le Conseil **prend note** du prochain événement sécuritaire sur la Somalie, qui se tiendra à Londres, le 7 septembre 2016, **et exhorte** toutes les parties prenantes régionales et internationales à assurer un processus bien coordonné et inclusif sous conduite de l'UA visant à promouvoir une sécurité durable en Somalie;

10. **Réitère son appel** au Conseil de sécurité des Nations unies à envisager la levée de l'embargo sur les armes imposé à la Somalie, tel qu'énoncé dans la résolution 2244 (2015) du Conseil de sécurité des Nations unies, comme un aspect essentiel pour la mise en place d'institutions de sécurité capables en Somalie, et à assurer que les critères de fourniture d'armes soient conformes à l'état de bureaucratie qui prévaut en Somalie. Par conséquent, le Conseil **souligne** la nécessité pour les FGS d'assurer le plus haut degré de responsabilité dans la gestion, le stockage et la sécurité des stocks des armements;

11. **Réitère** l'importance que revêt une stratégie de désengagement de l'AMISOM sur la base des délais indicatifs fixés dans le CONOPs révisé de 2016, et **souligne** la nécessité pour la Commission de l'UA de commencer un exercice de bilan à la lumière du prochain dixième anniversaire du déploiement de l'AMISOM. À cet égard, le Conseil **demande** à la Commission de l'UA d'organiser un exercice global sur les enseignements tirés, qui permettra d'identifier les progrès accomplis, les défis rencontrés, et plus important encore, recommandera des options sur la voie à suivre pour l'avenir de l'AMISOM, y compris la stratégie de désengagement de la Mission. En outre, le Conseil **demande** qu'un rapport sur cet exercice sur les enseignements tirés soit soumis au Conseil pour examen au plus tard avant décembre 2016.

12. **Renouvelle** sa gratitude aux pays contributeurs de troupes et de personnel de police, à savoir : Burundi, Djibouti, Éthiopie, Kenya, Nigéria et Ouganda pour leurs énormes sacrifices et engagement continu en faveur de la paix, de la sécurité et de la stabilité en Somalie;

13. **Exprime en outre** sa reconnaissance à l'Union européenne et aux Nations unies, ainsi qu'aux autres donateurs bilatéraux pour leurs ressources financières apportées à l'AMISOM, et **renouvelle** l'appel à la poursuite de l'appui en ayant à l'esprit que les efforts collectifs en Somalie sont une expression de la solidarité et de la préservation de la paix et de la sécurité internationales;

14. **Demande** à la Commission de transmettre ce communiqué avec le rapport de la Présidente de la Commission sur la Somalie au Secrétaire général des Nations unies pour qu'il le transmette au Conseil de sécurité des Nations unies pour prendre les mesures appropriées;

15. **Décide** de rester activement saisi de la question.